



DRIVE THE CHANGE

GARAGE KOHLI S A

Zone Industrielle
Case postale 211
CH - 1880 Bex

T : +41 24 463 11 34
F : +41 24 463 34 36
Internet : www.garage-kohli.ch
Mail : info@garage-kohli.ch

Conditions générales Bus transport matériel et personnes

Le locataire reconnaît que le véhicule qui lui est mis à disposition dispose du plein de carburant complet et il s'engage à le restituer tel que reçu.

Au cas où le locataire restitue le véhicule sans avoir au préalable fait le plein de carburant, le loueur est en droit de percevoir un dédommagement en sus du coût du carburant.

Il est strictement interdit de fumer, manger et boire à l'intérieur du véhicule.

Le véhicule est livré propre, il sera rendu dans le même état. En cas de problème, un montant de Frs. 100.- sera facturé pour le nettoyage.

En cas d'annulation de réservation, le locataire doit informer le loueur au moins 10 jours avant la date de location. En cas d'annulation tardive, la moitié des frais de location est due.

Une prolongation de la durée de location, n'est possible qu'en cas d'accord avec le loueur. En cas de restitution tardive, le locataire répond de tout dommage direct ou indirect que le loueur pourrait subir de ce fait.

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule avec soin, à ne pas remorquer un autre véhicule, à ne pas participer à une compétition automobile (par exemple : rallye, reconnaissances, circuit, course de côte, etc...), à ne pas confier le volant à une personne n'ayant pas le droit de conduire sur le territoire concerné.

Le locataire est tenu d'informer immédiatement le loueur de tous vols, collisions ou dommages de l'objet loué.

Le locataire s'engage à payer les dommages faits au véhicule en cas d'accident où la responsabilité du conducteur est engagée (par exemple : alcool, excès de vitesse, perte de maîtrise, violations des règles de circulation, consommation de stupéfiant, etc...).

Le locataire s'engage à payer toutes amendes (stationnement, excès de vitesse, etc...) durant les heures où le véhicule est sous sa responsabilité.

En cas d'accident où la responsabilité du conducteur est engagée, **la franchise de Frs. 1'000.- est à la charge du locataire. (Frs. 1'500 pour les jeunes conducteurs).**

Le loueur doit obligatoirement suivre les règles de la circulation routière suisse (OFROU) quant à l'utilisation de véhicules à titre de transport de personnes (plus de 9 et max. jusqu'à 14 places). Pour les trajets à l'étranger, il est recommandé de se renseigner directement avec les institutions du pays concerné.

Le for juridique est à Bex. Le droit suisse est applicable.

Signature l'utilisateur : _____

GARAGE KOHLI SA

Bus transport personnes 9 places

1. Permis standard obligatoire, une copie jointe au contrat
2. Kilométrage limité par jour
3. Autorisation de conduire en Suisse et à l'étranger
4. Tarifs selon le tableau suivant (TVA incl., CHE-108.002.061) :

Location	Particulier	Société (- 10%)	Km supp.
Journée	CHF 250.- (max. 300 Kms)	CHF 225.- (max. 300 Kms)	0.30 cts
Semaine (7 jours)	CHF 1'100.- (max 1'500 Kms)	CHF 990.- (max 1'500 Kms)	0.30 cts
Mois	CHF 2'500.- (max 3'000 Kms)	CHF 2'250.- (max 3'300 Kms)	0.30 cts

Bus fourgon transport matériel

1. Permis standard obligatoire, une copie jointe au contrat
2. Kilométrage limité par jour
3. Autorisation de conduire en Suisse et à l'étranger
4. Tarifs selon le tableau suivant (TVA incl., CHE-108.002.061) :

Location	Particulier	Société (- 10%)	Km supp.
Journée	CHF 300.- (max. 300 Kms)	CHF 270.- (max. 300 Kms)	0.30 cts
Semaine (7 jours)	CHF 1'200.- (max 1'200 Kms)	CHF 1'080.- (max. 1'500 Kms)	0.30 cts
Mois	CHF 2'600.- (max 3'000 Kms)	CHF 2'340.- (max. 3'000 Kms)	0.30 cts